

À vos agendas

Réunion d'information concours créatrices d'avenir IE



« Créatrices d'Avenir », c'est quoi ?

Chaque année, le concours « Créatrices d'Avenir » permet d'accompagner et de récompenser les dirigeantes d'entreprises de la région, mais aussi et surtout de valoriser les femmes qui osent entreprendre et peuvent, par leur exemple, inspirer celles qui voudraient ou hésiteraient encore à se lancer.

Qui peut candidater?

Toute femme ayant créé ou repris une entreprise* dont :

- le siège social est situé en Ile-de-France,
- au moins 50% des parts sont détenues par une ou plusieurs femmes, et la dirigeante est une femme,
- les statuts ont été déposés (pour les sociétés) ou la demande d'immatriculation a été réalisée (pour les entreprises individuelles/auto-entreprises) avant le 30 septembre 2023,
- le projet s'inscrit dans au moins une des catégories de prix.

^{*}Les associations ne sont pas éligibles.

Les catégories de prix

- <u>Mixité des métiers</u>: femme ayant créé ou repris une entreprise qui participe à la féminisation d'un secteur d'activité marqué par une sous-représentation des femmes (nouvelles technologies, numérique, industrie, BTP, sécurité, transport, agriculture...)
- <u>Impact</u> : femme ayant créé ou repris une entreprise dont l'activité génère un impact social, sociétal ou environnemental positif
- <u>Innovation</u> : femme ayant créé ou repris une entreprise s'inscrivant dans une démarche innovante au sens large
- Quartiers : femme issue ou habitante d'un quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV) ayant créé ou repris une activité (vérifiez ici si votre adresse est située en QPV : https://sig.ville.gouv.fr/)
- <u>Artisanat</u>: femme ayant créé ou repris une entreprise dont l'activité relève de l'artisanat 60 000 € de dotations globales

Pour en savoir plus :

Réunion d'information le 14 septembre 2023 de 9h30 à 11h chez Initiative Essonne à Evry

Inscription: Contact@initiative-essonne.com